



MAIRIE DE FABREGUES

Arrêté du Maire

ARRETE N° 26/05/165

6.1 – Police municipale

Le Maire de la Commune de Fabrègues (Hérault),

Vu les articles L.2212.1, L.2212.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la ville de Fabrègues est propriétaire des falaises de La Roque situées sur le massif de la Gardiole,

Considérant que des voies d'escalades ont été créées progressivement sur lesdites falaises du massif précité,

Considérant que les voies d'escalades en milieu naturel nécessitent un entretien réalisé par un professionnel,

Considérant que les voies d'escalades existantes situées sur les falaises de La Roque du massif de la Gardiole ne font pas l'objet d'un tel entretien à ce jour,

Considérant qu'il appartient à l'Autorité Municipale de prendre toutes les mesures nécessaires de nature à garantir la sécurité du public sur le territoire de la commune,

ARRETE

ARTICLE 1

Les voies d'escalades existantes sur les falaises de La Roque situées sur le massif de la Gardiole sont fermées et la pratique de l'escalade y est prohibée.

ARTICLE 2

Cet arrêté sera publié électroniquement sur le site de la ville conformément à la réglementation en vigueur et affiché sur le site concerné.

ARTICLE 3

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Monsieur le Responsable de Service de la Police Municipale, Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Madame la Préfète de l'Hérault, au Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Jean-de-Védas, à Monsieur le chargé de mission territorial Est-Hérault du Conservatoire d'Espace Naturels d'Occitanie et au Président du club d'escalade Fabrègues Escalade.

Fait à Fabrègues, le 5 mai 2026



Le Maire,

Jacques MARTINIER.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le.....

Transmis au Représentant de l'Etat le

Publication électronique le 06/05/2026